

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dampfbad-Zusatz Nordica

Date de révision: 06.08.2020

Code du produit:

Page 1 de 15

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dampfbad-Zusatz Nordica

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Additif pour bain de vapeur

Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Piniol AG
 Rue: Erlistrasse 2
 Lieu: CH-6403 Küssnacht
 Téléphone: 041 854 18 50
 e-mail: info@piniol.ch
 Internet: https://www.piniol.ch
 Service responsable: Tox Info Suisse
 Freiestrasse 16
 CH-8032 Zürich
 info@toxinfo.ch
 CH-Notfallnummer: 145 (24h)

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Auskunft: + 41 44 251 66 66 oder
 Tel. 041 854 18 50 (Von 08.00 - 12.00 / 13.00 - 17.00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Cinéole

L-menthan-3-one

(R)-p-mentha-1,8-diène

pin-2(3)-ène

Mention

Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dampfbad-Zusatz Nordica

Date de révision: 06.08.2020

Code du produit:

Page 2 de 15

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3. Autres dangers

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
470-82-6	Cinéole			5 - < 7 %
	207-431-5			
	Flam. Liq. 3, Skin Sens. 1B; H226 H317			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			3 - < 5 %
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
2216-51-5	L-Menthol			3 - < 5 %
	218-690-9		01-2119458866-21	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			
14073-97-3	L-menthan-3-one			1 - < 3 %
	237-926-1		01-2119983789-09	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H317			
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène			0,5 - < 1 %
	227-813-5	601-029-00-7	01-2119529223-47	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H226 H315 H317 H304 H400 H410			
80-56-8	pin-2(3)-ène			0,3 - < 0,5 %
	201-291-9		01-2119519223-49	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H226 H302 H315 H317 H304 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dampfbad-Zusatz Nordica

Date de révision: 06.08.2020

Code du produit:

Page 3 de 15

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂). Extincteur à sec. mousse résistante à l'alcool. Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Évacuation: voir paragraphe 13

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dampfbad-Zusatz Nordica

Date de révision: 06.08.2020

Code du produit:

Page 4 de 15

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Information supplémentaire

Mesures générales de protection et d'hygiène: cf. chapitre 8

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides comburants (oxydants). Liquides oxydants. substances radioactives. matières infectieuses. Aliments pour humains et animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Température de stockage conseillée : 20°C

Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. Humidité

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle**Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
5989-27-5	D-Limonène	7	40		VME 8 h	
		14	80		VLE courte durée	
64-17-5	Ethanol	500	960		VME 8 h	
		1000	1920		VLE courte durée	
80-56-8	alpha-pinène	20	112		VME 8 h	
		40	224		VLE courte durée	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1900 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	343 mg/kg p.c. /jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	950 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	950 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	206 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	114 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dampfbad-Zusatz Nordica

Date de révision: 06.08.2020

Code du produit:

Page 5 de 15

Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	87 mg/kg p.c. /jour
2216-51-5	L-Menthol		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	132 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	10 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	10 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	19 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	33 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	9,4 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	9,4 mg/kg p.c. /jour
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	66,7 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	9,5 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	16,6 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	4,8 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	4,8 mg/kg p.c. /jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	
Eau douce		0,96 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		2,75 mg/l
Eau de mer		0,79 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)		2,75 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,6 mg/kg
Sédiment marin		2,9 mg/kg
Intoxication secondaire		0,72 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		580 mg/l
Sol		0,63 mg/kg
2216-51-5	L-Menthol	
Eau douce		0,0156 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,156 mg/l
Eau de mer		0,00156 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,289 mg/kg
Sédiment marin		0,0289 mg/kg
Intoxication secondaire		83,3 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2,37 mg/l
Sol		0,0484 mg/kg
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	
Eau douce		0,014 mg/l
Eau de mer		0,0014 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dampfbad-Zusatz Nordica

Date de révision: 06.08.2020

Code du produit:

Page 6 de 15

Sédiment d'eau douce	3,85 mg/kg
Sédiment marin	0,385 mg/kg
Intoxication secondaire	133 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	1,8 mg/l
Sol	0,763 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Assurer une aération suffisante.

Mesures d'hygiène

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection)

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

FKM (caoutchouc fluoré). - Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

Temps de résistance à la perforation: \geq 8 h

Caoutchouc butyle. - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

Temps de résistance à la perforation: \geq 8 h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

Temps de résistance à la perforation: \geq 8 h

NBR (Caoutchouc nitrile). - Epaisseur du matériau des gants: 0,35 mm

Temps de résistance à la perforation: \geq 8 h

PVC (Chlorure de polyvinyle). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

Temps de résistance à la perforation: \geq 8 h

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection de la peau

Protection du corps appropriée: Blouse de laboratoire.

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500 (D).

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dampfbad-Zusatz Nordica

Date de révision: 06.08.2020

Code du produit:

Page 7 de 15

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	non déterminé	
Odeur:	caractéristique	
pH-Valeur:		non déterminé

Modification d'état

Point de fusion:		non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Point de sublimation:		non déterminé
Point de ramollissement:		non déterminé
Point d'écoulement:		non déterminé
Point d'éclair:		non déterminé
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible	

Dangers d'explosion

Les nuages de poussières peuvent présenter un risque d'explosion.

Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Température d'inflammation:		non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé

Propriétés comburantes

aucune/aucun		
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité:		non déterminé
Densité apparente:		non déterminé
Hydrosolubilité:		non déterminé

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé		
Coefficient de partage:		non déterminé
Viscosité dynamique:		non déterminé
Viscosité cinématique:		non déterminé
Durée d'écoulement:		non déterminé
Densité de vapeur:		non déterminé
Taux d'évaporation:		non déterminé
Épreuve de séparation du solvant:		non déterminé
Teneur en solvant:		non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:		non déterminé
--------------------------	--	---------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dampfbad-Zusatz Nordica

Date de révision: 06.08.2020

Code du produit:

Page 8 de 15

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Cf. chapitre 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Agents oxydants, fortes. Agents réducteurs, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	alcool éthylique, éthanol				
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	ECHA Dossier
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	124,7	Rat	ECHA Dossier
2216-51-5	L-Menthol				
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat.	ECHA READ ACROSS
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène				
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (2010) OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000		REACH Registration Dossier
80-56-8	pin-2(3)-ène				
	orale	DL50 mg/kg	>500	Rat	ECHA Dossier OCDE 423
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	ECHA Dossier OCDE 402

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'a pas été testé.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Cinéole; L-menthan-3-one; (R)-p-mentha-1,8-diène; pin-2(3)-ène)

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dampfbad-Zusatz Nordica

Date de révision: 06.08.2020

Code du produit:

Page 9 de 15

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ethanol:

mutagénicité in vitro: Aucune indication expérimentale relative à la mutagénité in vitro disponible. Toxicité pour la reproduction: Temps d'exposition: 18 weeks Espèce: CD-1 Souris. Méthode: OECD Guideline 416

Résultat: NOAEL = 20700 mg/kg/day Toxique pour le développement / effets tératogènes: Temps d'exposition: 19d Espèce: Sprague-Dawley Rat. Méthode: OECD Guideline 414 Résultat: NOAEL = 16000 ppm (maternal toxicity) Résultat: NOAEL >= 20000 ppm (effets tératogènes) bibliographie: ECHA Dossier

(R)-p-mentha-1,8-diène:

mutagénicité in vitro: OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test) = négatif.

bibliographie: ECHA Dossier; Carcinogénétique: Méthode: OECD Guideline 451 (Carcinogenicity Studies);

espèce: Rat; Durée du test: 2 ans; Résultat: NOAEL >= 300 <= 600 mg/kg; bibliographie: ECHA Dossier

Pin-2(3)ène:

mutagénicité in vitro:

Méthode: OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

Résultat: négatif. bibliographie: ECHA Dossier

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ethanol:

Toxicité orale subchronique:

Temps d'exposition: 90d; Espèce: Sprague-Dawley Rat.

Méthode: OECD Guideline 408; Résultat: NOAEL = 1280 mg/kg; bibliographie: ECHA Dossier

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Toxicité orale subaiguë: Espèce: Souris. NOAEL = 1650 mg/kg; bibliographie: ECHA Dossier

Pin-2(3)ène:

Toxicité par inhalation subchronique (Rat) NOAEL = 50 ppm; bibliographie: ECHA Dossier

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune donnée disponible.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
470-82-6	Cinéole					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 57 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >74 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l >100	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	
64-17-5	alcool éthylique, éthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 14200 mg/l	96 h	Pimephales promelas	ECHA Dossier	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dampfbad-Zusatz Nordica

Date de révision: 06.08.2020

Code du produit:

Page 10 de 15

	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	275 mg/l	72 h	Chlorella vulgaris	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	5012	48 h	Ceriodaphnia dubia	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	(9,6)	9 d	Daphnia magna	ECHA Dossier	
2216-51-5	L-Menthol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	15,6 mg/l	96 h	Danio rerio	ECHA Dossier	EU Method C.1
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	20 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier	EU Method C.3
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	37,7 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	EU Method C.2
14073-97-3	L-menthan-3-one						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>28 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	ECHA Dossier	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	58 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	30,6 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	0,72 mg/l	96 h	Pimephales promelas	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	0,32 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,307	48 h	Daphnia magna	Study report (2013)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC	0,37 mg/l	8 d	Pimephales promelas	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 212
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	0,08 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(209 mg/l)		3 h		REACH Registration Dossier	
80-56-8	pin-2(3)-ène						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,303	96 h	Brachydanio rerio	ECHA Dossier	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,475	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	OCDE 202
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,247	2 d	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA Dossier	OCDE 201

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
470-82-6	Cinéole			
	OECD 301F / ISO 9408 / CEE 92/69 annexe V, C.4-D	82%	28	ECHA Dossier

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dampfbad-Zusatz Nordica

Date de révision: 06.08.2020

Code du produit:

Page 11 de 15

	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			
	other guideline	84%	20	ECHA Dossier
	Biodégradable.			
2216-51-5	L-Menthol			
	OECD 301D / CEE 92/69 annexe V, C.4-E	92%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène			
	OECD 301D / CEE 92/69 annexe V, C.4-E	80 %	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
80-56-8	pin-2(3)-ène			
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	68%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	-0,31
2216-51-5	L-Menthol	3,15
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	4,38

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
2216-51-5	L-Menthol	>= 0,5	Cyprinus carpio	ECHA Dossier
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	864,8	no data	ECHA Dossier
80-56-8	pin-2(3)-ène	1845	QSAR	ECHA Dossier

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Les réglementations nationales doivent être également observées! Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

160305 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Rebutis de fabrication et produits non utilisés; Déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dampfbad-Zusatz Nordica

Date de révision: 06.08.2020

Code du produit:

Page 12 de 15

160305 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Rebutis de fabrication et produits non utilisés; Déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dampfbad-Zusatz Nordica

Date de révision: 06.08.2020

Code du produit:

Page 13 de 15

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir la section 6-8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 40: alcool éthylique, éthanol

2010/75/UE (COV): Aucune information disponible.

2004/42/CE (COV): Aucune information disponible.

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2019/957)

La substance est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (CLP).

REACH 1907/2006 annexe XVII No.: 3

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Teneur en COV (OCOV): 5,594 %

N° du tarif (OCOV): 3307.3000

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

alcool éthylique, éthanol

L-Menthol

(R)-p-mentha-1,8-diène

pin-2(3)-ène

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Rev. 1.0; Première publication 06.08.2020

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures

DNEL: Derived No Effect Level

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dampfbad-Zusatz Nordica

Date de révision: 06.08.2020

Code du produit:

Page 14 de 15

d: day(s)
 EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 ECHA: European Chemicals Agency
 EWC: European Waste Catalogue
 IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
 h: hour
 LOAEL: Lowest observed adverse effect level
 LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 NOAEL: No observed adverse effect level
 NOAEC: No observed adverse effect concentration
 NLP: No-Longer Polymers
 N/A: not applicable
 OECD/OCDE: Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques
 PNEC: predicted no effect concentration
 PBT: Persistent bioaccumulative toxic
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
 REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals
 SVHC: substance of very high concern
 TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
 NU : Nations Unies
 VOC: Volatile Organic Compounds

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Procédure de classification:
 Dangers pour la santé: Méthode de calcul.
 Risques environnementaux: Méthode de calcul.
 Risques physiques: Sur la base des données de contrôle et / ou calculé et / ou estimé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dampfbad-Zusatz Nordica

Date de révision: 06.08.2020

Code du produit:

Page 15 de 15

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)